

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 30 octobre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER – G. REQUENA par C. BRISSEOIS S. BASSI-ALLEMAND par J. LAFAGE - J. HURTADO par M. PEREZ - S. SENEGA-SANCHEZ par A. KELLY - S. JEAN par W. BIGNON - S. BERBEZIER par C. NEGRI-AZAIS

30. Décision Modificative N°2 Budget Annexe des ports (Annexe 13)

La commune de Marseillan a fait le choix de réaménager sept prêts Crédit Agricole selon la méthode dite « compactage ».

Cette opération nécessite l'ouverture de crédits liée au remboursement anticipé des emprunts, à l'encaissement du nouvel emprunt, à la capitalisation des intérêts et à l'étalement de la pénalité.

Il s'agit essentiellement d'écritures d'ordre s'équilibrant en dépense et en recette.

De plus, une liste d'admissions en non valeurs va être proposée par le trésorier, il convient d'ouvrir les crédits en conséquence.

Envoyé en préfecture le 14/11/2018

Reçu en préfecture le 14/11/2018

Affiché le 14/11/2018

ID : 034-213401508-20181030-DEL18_10_30_30-DE

DM 2 - BUDGET ANNEXE DES PORTS - SECT EXERCICE 2018			
DESIGNATION	CHAPITRE		MONTANT
DEPENSES REELLES			
Autres charges de gestion courante	65		3 999,59 €
		TOTAL	3 999,59 €
DEPENSES D'ORDRE			
Virement à la section d'investissement	023		-5 215,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	042		19 193,86 €
		TOTAL	13 978,86 €
TOTAL SECTION DEPENSES			17 978,45 €
DESIGNATION	CHAPITRE		MONTANT
RECETTES REELLES			
		TOTAL	0,00 €
RECETTES D'ORDRE			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	042		17 978,45
		TOTAL	17 978,45
TOTAL SECTION RECETTES			17 978,45 €

DM 2 - BUDGET ANNEXE DES PORTS - SECTION D' INVESTISSEMENT EXERCICE 2018			
DESIGNATION	CHAPITRE		MONTANT
DEPENSES REELLES			
Emprunts et dettes assimilées	16		254 087,90
		TOTAL	254 087,90
DEPENSES D'ORDRE			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	040		17 978,45 €
		TOTAL	17 978,45 €
TOTAL SECTION DEPENSES			272 066,35 €
RECETTES REELLES			
Emprunts et dettes assimilées	16		258 087,49
		TOTAL	258 087,49
RECETTES D'ORDRE			
Virement de la section de fonctionnement	021		-5 215,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	040		19 193,86
		TOTAL	13 978,86
TOTAL SECTION RECETTES			272 066,35 €

Il appartient au conseil municipal :

De valider la décision modificative n°2 du budget des ports.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(Contre : 1 voix)

Valide la décision modificative n°2 du budget des ports.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

